

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: **89402787.9**

(51) Int. Cl.⁵: **A47K 3/22**

(22) Date de dépôt: **10.10.89**

Une requête en rectification, selon la règle 88, a été demandée le 7 novembre 1989: omission de deux (2) lignes dans le corps de la description, page 14. Il est statué sur cette requête au cours de la procédure engagée devant la division d'examen (Directives relatives à l'examen pratiqué à l'OEB, A-V, 2.2).

(30) Priorité: **21.11.88 FR 8815101**

(43) Date de publication de la demande:
30.05.90 Bulletin 90/22

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Bachoux, Jean Paul**
61, rue de Reverdy
F-28000 Chartres (Eure et Loire)(FR)

(72) Inventeur: **Bachoux, Jean Paul**
61, rue de Reverdy
F-28000 Chartres (Eure et Loire)(FR)

(74) Mandataire: **Cabinet Pierre HERRBURGER**
115, Boulevard Haussmann
F-75008 Paris(FR)

(54) **Accessoire de salle de bains destiné à être utilisé avec un rideau de douche.**

(57) L'invention concerne un accessoire de salle de bains, caractérisé en ce qu'il est constitué par un élément d'écartement (10) venant en prise avec le rideau de protection (4) au niveau de la taille ou des épaules d'un utilisateur debout dans la baignoire (1) ou dans le bac (20), afin d'augmenter l'espace d'évolution qui lui est imparti.

L'invention s'applique aux accessoires de salle de bains.

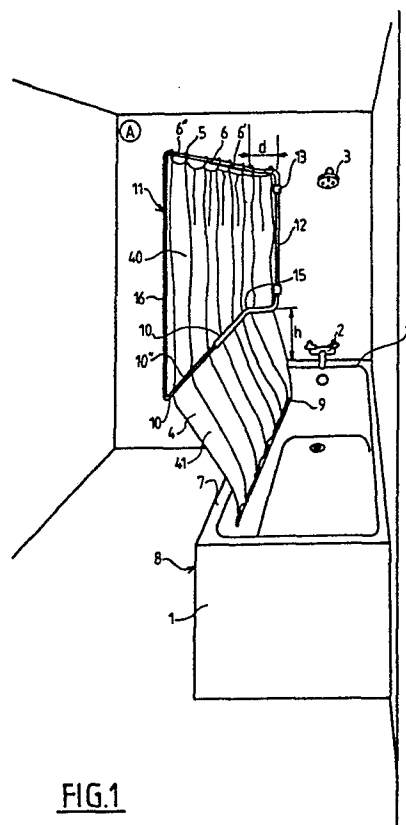


FIG.1

Accessoire de salle de bains destiné à être utilisé avec un rideau de douche

La présente invention concerne un accessoire de salle de bains destiné à coopérer avec une baignoire ou un bac à douche, équipé, d'une part, d'une pomme de pulvérisation fixe ou mobile et, d'autre part, d'un rideau de protection en un matériau imperméable délimitant un espace d'évolution pour l'utilisateur prenant sa douche.

De tels rideaux de protection, souvent nommés pare-douches, sont des dispositifs souples ou rigides qui constituent une sorte de cabine de douche en limitant les projections d'eau dans la pièce où le receveur, c'est-à-dire la baignoire ou le bac à douche, est installé.

Ces dispositifs délimitent un espace d'évolution dont les dimensions correspondent sensiblement à celles du receveur et qui est, par suite, fort limité.

En conséquence, de tels dispositifs de protection n'offrent pas un confort satisfaisant à l'utilisateur : en effet, s'ils sont rigides, la zone protégée est trop étroite et un adulte est gêné dans les mouvements qu'il est amené à faire pour sa toilette ; s'ils sont constitués par un rideau souple accroché à une tringle, la toile humide a tendance à coller à la peau dans un contact désagréable dès qu'on la touche par inadvertance.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients en proposant un accessoire de salle de bains du type susmentionné permettant d'augmenter l'espace d'évolution qui est imparti à l'utilisateur et de maintenir le rideau de protection hors d'atteinte de ce dernier, de façon à lui garantir une liberté de mouvement satisfaisante.

Selon l'invention cet accessoire de salle de bains est caractérisé en ce qu'il est constitué par un élément d'écartement venant en prise avec le rideau de protection au niveau de la taille ou des épaules d'un utilisateur debout dans la baignoire ou dans le bac, nettement en dehors du volume utile propre de cette baignoire ou de ce bac défini par les plans verticaux passant par ses contours extérieurs afin d'augmenter l'espace d'évolution qui lui est imparti.

Cet accessoire peut constituer lui même un rideau rigide, par exemple en matière plastique obtenu par injection et présentant une concavité dirigée vers l'intérieur de l'espace d'évolution pour garantir une largeur maximale à hauteur d'épaule ; cette largeur doit, bien entendu, diminuer vers le bas de sorte que la partie inférieure du rideau se trouve au-dessus de la baignoire ou du bac receveur, afin de pouvoir canaliser l'eau provenant de la pomme de pulvérisation.

Pour faciliter l'accès de l'utilisateur à la baignoire ou au bac à douche, un tel rideau rigide est, de préférence, formé de plusieurs panneaux sus-

ceptibles de coulisser les uns dans les autres et, le cas échéant, d'être rabattus le long d'un mur.

De façon préférentielle, l'accessoire de salle de bain conforme à l'invention est néanmoins destiné à coopérer avec un rideau de protection classique en un matériau souple, notamment en matière plastique ou textile. Un tel rideau comporte à sa partie supérieure des anneaux par lesquels il est monté coulissant sur une tringle d'accrochage placée horizontalement, à environ deux mètres au-dessus du sol, parallèlement à au moins l'une des faces de la baignoire ou du bac à douche, à l'aplomb de celle-ci ou légèrement décalée vers l'extérieur ; il est maintenu à sa partie inférieure à l'intérieur de cette baignoire ou de ce bac par son poids propre ou sous l'action d'un lest constitué par des petites masses réalisées dans une matière insensible à l'humidité afin de canaliser l'eau projetée vers le réceptacle pour ne pas mouiller le sol avoisinant.

Selon l'invention, l'accessoire de salle de bains destiné à coopérer avec un rideau souple du type susmentionné, est caractérisé en ce que l'élément d'écartement est constitué par une tringle d'écartement horizontale montée au delà de l'aplomb du rebord d'au moins l'une des faces de la baignoire ou du bac à douche, parallèlement à celui-ci.

Une telle tringle d'écartement qui est montée à une hauteur d'environ un mètre à un mètre cinquante au-dessus du sol, permet, dans le cas d'un receveur ayant une largeur usuelle de 700 à 800 mm, de ménager un espace dont la largeur utile à hauteur d'épaule est de l'ordre de 1 000 mm, dimension qui assure une liberté de mouvement tout-à-fait satisfaisante.

Selon l'invention, la tringle d'écartement est généralement fixée, par l'une de ses extrémités, à une paroi sur laquelle s'appuie la baignoire ou le bac à douche. Il est, cependant, également possible de prévoir à cet effet, un pied indépendant portant, le cas échéant, d'autres accessoires utiles dans une salle de bains (porte-serviettes éponge, porte-savon...).

Pour des raisons pratiques d'encombrement et pour faciliter l'accès de l'utilisateur au receveur : baignoire ou bac à douche, la tringle d'écartement est le plus souvent mobile ; la configuration la plus fréquente consiste à articuler cette tringle le long d'un axe vertical ou horizontal solidaire d'une paroi contre laquelle s'appuie le receveur afin de pouvoir la rabattre verticalement ou horizontalement contre cette paroi lorsqu'elle n'est pas utilisée.

Il est avantageux de couder ou de cintrer cette tringle en L à proximité de son axe d'articulation de façon que lorsqu'elle est rabattue le long d'une paroi, sa partie la plus longue se trouve à une

distance de celle-ci égale à la longueur de son petit côté.

Il convient de noter que l'on a tout intérêt à choisir un coude d'angle supérieur à 90° pour permettre d'ouvrir largement l'accès de la baignoire ou du bac à douche.

Dans tous les cas, il est préférable de prévoir au niveau de l'axe d'articulation des crans de blocage susceptibles de maintenir la tringle d'écartement dans sa position d'utilisation parallèlement au rebord de la baignoire ou du bac à douche.

Pour accroître le volume protégé tout en garantissant un encombrement minimum au repos, la tringle d'écartement peut être munie d'au moins une allonge télescopique ; cette caractéristique est particulièrement intéressante lorsque le dispositif est destiné à équiper une baignoire et que cette baignoire est placée à un angle de la pièce : l'espace d'évolution défini par le rideau de protection a alors pour largeur la largeur de la baignoire augmentée d'environ 200 à 300 mm, et pour longueur la longueur de la tringle d'écartement augmentée de sa ou de ses allonges ; au repos, la tringle d'écartement peut néanmoins, être rabattue contre la paroi sur laquelle s'appuie le petit côté de la baignoire.

Une autre possibilité conforme à l'invention consiste à munir la tringle d'écartement d'au moins une allonge pivotante articulée autour d'un axe vertical à son extrémité libre, et permettant de diminuer sa longueur au repos de manière à faciliter son rabattement, mais également en la déplaçant de 90°, de protéger une seconde face de la baignoire ou du bac à douche.

Selon une autre variante de l'invention, la tringle d'accrochage et la tringle d'écartement constituent deux éléments solidaires faisant partie intégrante d'un cadre de montage essentiellement rectangulaire dont elles forment deux côtés opposés.

Conformément à cette réalisation, les deux tringles horizontales doivent bien entendu être munies d'éléments correspondants : allonges télescopiques ou pivotantes, organes d'articulation ... ; la tringle d'accrochage peut être soit montée directement au-dessus de l'une des faces de la baignoire ou du bac à douche, soit, le plus souvent, décalée vers l'extérieur dans le plan vertical de la tringle d'écartement : sous l'effet de son propre poids, le rideau prend une position essentiellement verticale entre la tringle d'accrochage et la tringle d'écartement sur laquelle il s'appuie, et forme entre la tringle d'écartement et le receveur un pan oblique permettant la canalisation de l'eau provenant de la pomme de pulvérisation.

L'invention s'applique plus particulièrement à un accessoire de salle de bain destiné à coopérer, d'une part, avec une baignoire ou un bac à douche s'appuyant sur une paroi et, d'autre part, avec un

rideau en un matériau souple comportant, à sa partie supérieure, des anneaux au moyen desquels il est monté coulissant sur une tringle d'accrochage horizontale fixée parallèlement à l'une des faces de la baignoire ou du bac à douche notamment en dehors du plan vertical passant par cette face,

Par suite de la configuration de l'espace d'évolution imparti à l'utilisateur, il est nécessaire de prévoir une protection efficace de la zone de la paroi située à l'extérieur de la baignoire ou du bac à douche.

Une telle protection peut être obtenue simplement grâce à un coudage de la tringle d'accrochage et/ou de l'élément d'écartement dans le plan horizontal.

Une caractéristique préférentielle de l'invention consiste néanmoins à prévoir un élément de retenue susceptible de coopérer avec la tringle d'accrochage, notamment à son extrémité placée au niveau de la paroi sur laquelle s'appuie la baignoire ou le bac à douche pour recevoir l'extrémité du rideau sur une longueur de quelques décimètres et la maintenir perpendiculairement à la tringle contre la paroi de façon à éviter toute projection d'eau à ce niveau.

Cet élément peut être simplement constitué par une pièce horizontale, fixée à l'extrémité de la tringle perpendiculairement à celle-ci, pour recevoir les anneaux d'extrémité du rideau ; un tel élément notamment en forme de U coopère de préférence avec un élément similaire fixé au mur et à l'extrémité duquel est fixée la tringle d'écartement, de façon à garantir le maintien en position du rideau.

Selon une caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, l'élément de retenu est toutefois constitué par une plaque horizontale fixée à la paroi d'appui et dont la face externe est munie de crochets destinés à coopérer avec des orifices de mise en place des anneaux prévus à la partie supérieure du rideau.

Cette configuration, particulièrement simple, permet en effet un maintien sur de l'extrémité du rideau non fixée à la tringle.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la plaque de retenue est constituée de deux plaquettes notamment munies d'ailettes dont la première, contiguë à la tringle, est fixée à la paroi au-dessous de cette tringle, tandis que la seconde est articulée sur la première, à l'une de ses extrémités, autour d'un axe vertical, de façon à se déplacer entre une position d'utilisation ou position ouverte dans laquelle elle se trouve dans le prolongement de la première plaquette pour permettre le maintien de l'extrémité du rideau et une position de repos ou position repliée dans laquelle elle est rabattue contre la première plaquette pour définir un boîtier susceptible d'emprisonner, la partie haute du rideau avec ses anneaux lorsqu'il n'est pas

utilisé.

Cette configuration permet d'offrir également à l'utilisateur une boîte à rideau susceptible d'emprisonner le rideau et ses anneaux ; l'ensemble ainsi replié peut facilement être repoussé manuellement en dehors de la baignoire ou du bac à douche pour tomber verticalement sur toute sa longueur en plis harmonieux.

Il convient de noter qu'il est particulièrement avantageux de réaliser la plaque de retenue susmentionnée de façon parfaitement symétrique et de la munir de charnières à droite et à gauche de manière permettre sa fixation quelle que soit la configuration de la salle de bains. La charnière non utilisée et dépourvue de son axe peut, éventuellement, servir à verrouiller la plaquette mobile en position repliée.

Pour que le dispositif susmentionné donne entière satisfaction, il est par ailleurs indispensable de fixer de manière satisfaisante le rideau au niveau de son angle.

A cet effet, et selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de retenue coopère avec une tringle d'écartement mobile en rotation autour d'un axe horizontal dans le plan vertical défini par la tringle entre une position d'utilisation horizontale et une position de repos dans laquelle elle est rabattue verticalement, notamment vers le haut, contre la paroi d'appui, la tringle d'écartement étant fixée à son extrémité placée au niveau de cette paroi à un élément de positionnement formant une pince avec le mur d'appui, permettant d'assurer la protection de la paroi au niveau de l'angle du rideau et de garantir la forme de dièdre de ce dernier.

Cet élément de positionnement peut, bien entendu, être quelconque sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

Selon une autre caractéristique particulièrement avantageuse, celui-ci présente toutefois la forme d'un U dont l'une des branches est fixée à la paroi d'appui tandis que la branche opposée porte à son extrémité libre l'axe d'articulation de la tringle d'écartement.

Les caractéristiques de l'accessoire de salle de bains qui fait l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une baignoire équipée d'un accessoire de salle de bains conforme à l'invention,
- la figure 2 est une vue correspondant à la figure 1 dans laquelle l'accessoire de salle de bains est en position rabattue,
- la figure 3 représente un accessoire de salle de bain conforme à l'invention plus spécialement destiné à équiper un bac à douche.
- la figure 4 est une vue de détail représen-

tant une première variante d'élément de retenue,

- la figure 5 est une vue, en perspective, d'une baignoire équipée d'un accessoire de salle de bain comportant un élément de retenue conforme à une variante préférentielle de l'invention,

- la figure 6 est une vue en perspective détaillée de l'élément de retenue représenté sur la figure 5,

- la figure 7 est une vue de dessous montrant l'élément de retenue en position repliée.

- la figure 8 représente une variante de l'invention.

Selon la figure 1, la baignoire 1 est montée à un angle d'une salle de bains ; elle est classiquement équipée d'un robinet 2, d'une pomme de pulvérisation 3 ainsi que d'un rideau de protection 4 en un matériau imperméable dont le rôle est de limiter les projections d'eau pour protéger la salle de bains.

Le rideau 4 est muni à sa partie supérieure d'anneaux d'accrochage 5 permettant sa mise en place et son coulissement le long d'une tringle horizontale 6 montée parallèlement au rebord 7 de la face longitudinale libre 8 de la baignoire 1 en étant décalé vers l'extérieur d'une distance d par rapport à celle-ci.

Le rideau de protection 4 est, par ailleurs, muni à sa partie inférieure de petites masses 9 réalisées dans un matériau insensible à l'humidité qui font office de lest, et permettent de garantir le maintien du rideau à l'intérieur de la baignoire, afin de canaliser, dans celle-ci l'eau provenant de la pomme de pulvérisation 3.

Selon la figure 1, le rideau 4 ne tombe pas librement dans la baignoire 1 à partir de la tringle d'accrochage 6 mais est dévié à sa partie médiane par une tringle d'écartement horizontale 10 montée parallèlement à la tringle d'accrochage 6 dans le plan vertical de celle-ci à une hauteur h au-dessus du rebord supérieur 7 de la baignoire 1 ; le rôle de cette tringle d'écartement 10 est d'augmenter l'espace d'évolution qui est imparti à l'utilisateur de la baignoire afin de lui assurer une liberté de mouvement satisfaisante lorsqu'il prend une douche.

Le rideau 4 est ainsi divisé en deux zones, à savoir une zone verticale 40 entre les deux tringles 6 et 10, et une partie oblique 41 dirigeant l'eau vers la baignoire 1.

Selon la figure 1, les tringles d'accrochage 6 et d'écartement 10 sont solidaires et constituent deux des côtés opposés d'un cadre essentiellement rectangulaire 11 dont un côté est formé par une tige verticale 12 qui coopère avec des pattes 13 fixées sur la paroi A sur laquelle s'appuie la tête 14 de la baignoire 1 pour permettre la rotation du cadre 11 autour de cette tige 12.

Selon la figure, la tige d'articulation 12 est fixée à la paroi A au niveau du rebord 7 de la face

longitudinale libre 8 de la baignoire 1, et les tiges d'accrochage 6 et d'écartement 10 présentent un coudage 15 prévu à une distance d de la tige d'articulation 12. Ce coudage 15 définit l'écartement du rideau de protection 4 et facilite le rabattement du cadre 11 le long de la paroi A dans la position représentée sur la figure 2, sur laquelle le rideau 4 n'a pas été représenté dans un but de clarté.

L'angle du coudage 15, supérieur à 90° , permet une ouverture suffisante du cadre 11 pour faciliter l'accès à la baignoire 1.

Par ailleurs, et comme représenté sur les figures 1 et 2, les tringles d'accrochage 6 et d'écartement 10 sont en fait respectivement constituées d'une partie principale creuse 6', 10' solidaire de la tige d'articulation 12, et d'une allonge 6'', 10'' solidaire de la tige 16 du cadre 11 opposé à la tige d'articulation 12 et s'engageant télescopiquement dans la partie principale 6', 10'. Dans la position d'utilisation représentée sur la figure 1, les allonges 6'', 10'' sont complètement dépliées afin d'augmenter au maximum l'espace d'évolution imparti à l'utilisateur. Dans la position de repos représentée sur la figure 2, dans laquelle le cadre est rabattu selon la flèche a autour de la tige d'articulation 12, ces allonges 6'', 10'' sont au contraire repliées dans les parties principales 6', 10' afin de diminuer au maximum l'encombrement du cadre 11.

Selon la figure 3, sur laquelle le rideau de protection n'a pas, non plus, été représenté, le cadre 11' est destiné à coopérer, non pas avec une baignoire 1, mais avec un bac à douche 20 de forme carrée. Les tringles d'accrochage 60 et d'écartement 100 comportent également un coudage 15' similaire au coudage 15 de la variante représentée sur les figures 1 et 2 et sont solidaires d'une tige d'articulation 12' mobile dans des pattes 13', mais, les allonges télescopiques sont ici remplacées par des prolongements 60', 100' articulés autour d'un axe vertical x-x' à l'extrémité libre des tringles 60, 100, afin de définir avec ces dernières, dans la position représentée sur la figure 3, un angle α approximativement égal à 90° , afin de permettre au rideau non représenté de protéger deux faces perpendiculaires 21 et 22 du bac à douche 20, ces prolongements 60', 100' étant susceptibles d'être rabattus contre les tringles 60 et 100 dans une position similaire à celle représentée sur la figure 2.

Selon la figure 4, la tringle d'accrochage 6 et la tringle d'écartement 10 sont respectivement articulées, au niveau de leur extrémité correspondant à la paroi A sur laquelle s'appuie la baignoire sur un élément de retenue 17 et un élément de positionnement 17'.

Ces deux éléments 17, 17' ont la forme de U ; une première branche 17₁, 17'₁ des U 17, 17' est

fixée à la paroi A, tandis que leur seconde branche 17₂, 17'₂ est articulée sur un pivot 18, 18' définissant un axe d'articulation y-y' jouant le rôle de la tige 12, 12' des configurations représentées sur les figures 1 à 3.

L'élément 17 permet de bloquer l'anneau d'extrémité 50 du rideau 5 et d'éviter tout déplacement intempestif de celui-ci.

L'élément 17' forme une pince pour retenir le bord 40 du rideau 4 contre la paroi A et éviter toute projection d'eau à ce niveau.

Selon les figures 5 et 7, la baignoire 1 est adossée à une paroi verticale A et est munie, à sa partie supérieure, d'une tringle d'accrochage horizontale 6 fixée parallèlement à l'une des faces 7 de la baignoire 1 contiguë à la paroi A et est destinée à recevoir un rideau 4 muni, à sa partie supérieure, d'anneaux 5 mis en place dans des oeillets 23.

La tringle 6 est fixée à une distance d au-delà du bord 7 de la baignoire 1. Par suite de cette configuration, il est nécessaire de protéger la zone de largeur d de la paroi A se trouvant à l'extérieur de la baignoire, mais, à l'intérieur du logement délimité par le rideau 4.

A cet effet, et selon la figure 5, la tringle 6 coopère avec une plaque de retenue 24 qui est fixée à la paroi A perpendiculairement à la tringle et au dessous de celle-ci et, est munie, sur sa face externe de crochets 25 qui viennent en prise avec les oeillets 23 de l'extrémité 41 du rideau 4 placée au niveau de la paroi A. On obtient ainsi une protection satisfaisante de la partie de cette paroi située en dehors de la baignoire 1, mais, à l'intérieur de l'espace délimité par la tringle 6.

Par ailleurs, et selon la figure 5, une tringle d'écartement 10, montée dans le plan vertical défini par la tringle 6 au niveau de la taille ou des épaules d'un utilisateur de la baignoire 1, permet d'augmenter l'espace d'évolution imparti à celui-ci ; cette tringle d'écartement 10 est montée mobile en rotation autour d'un axe horizontal z-z' à son extrémité contiguë à la paroi A : elle peut ainsi se déplacer entre une position d'utilisation horizontale représentée sur la figure, et, une position de repos dans laquelle elle est rabattue verticalement vers le haut contre la paroi A selon la flèche B.

Des crans non représentés permettent d'immobiliser la tringle dans les deux positions susmentionnées.

Un élément de positionnement 26 formant pince avec la paroi A permet par ailleurs de maintenir la position du rideau 4 au niveau de son angle 42 : cet élément de positionnement 26 est constitué par une pince en forme de U comportant deux branches latérales verticales reliées par une pièce centrale horizontale 27 située au dessus de la plaque de retenue 24. La première branche verticale 28 de

la pince 26 qui peut être très courte est fixée à la paroi d'appui A tandis que la branche opposée 29 porte, à son extrémité libre, l'axe d'articulation z-z' de la tringle d'écartement 10. On arrive ainsi à obtenir un maintien satisfaisant du rideau au niveau de son angle 42.

Par ailleurs, et selon la figure 6, la plaque de retenue 24 est en fait constituée de deux plaquettes identiques 30, 30' munies à leurs deux extrémités d'aillettes 31 coudées à angle droit. La première plaquette 30 est fixée à la paroi A au dessous de la tringle d'accrochage 6 qui est représentée en pointillée sur la figure. La seconde plaquette 30' est articulée par une charnière 33 à l'extrémité de l'une des ailettes 31 sur la première plaquette 30 autour d'un pivot vertical 32. Elle est ainsi mobile entre une position d'utilisation ou position ouverte représentée en pointillés sur la figure 6 dans laquelle elle se trouve dans le prolongement de la première plaquette 30 pour permettre le maintien de l'extrémité 41 du rideau 4 contre la paroi d'appui A, et une position de repos ou position repliée représentée en trait plein ainsi que sur la figure 7 dans laquelle elle est rabattue contre la première plaquette 30 de manière à définir un boîtier susceptible d'emprisonner dans sa totalité le des plaquettes 30 et 30' quelle que soit la configuration de la salle de bain, il est avantageux de munir chacune de leurs extrémités d'une charnière 33 dont l'une est rendue opérationnelle par l'insertion d'un axe 32 tandis que la seconde peut servir à verrouiller le dispositif en position de repos. Un élément d'encliquetage 34 est, par ailleurs, prévu pour verrouiller l'ensemble en position d'utilisation.

Selon la figure 8, la tringle d'écartement 10 comporte une partie principale cintrée 35 qui se prolonge, approximativement à angle droit, à son extrémité située au niveau de la paroi d'appui A par une branche de positionnement 36 montée dans un support 37 solidaire de la paroi A.

La partie principale cintrée 35 peut se déplacer par rotation autour de la branche de positionnement 36 entre une position d'utilisation représentée en trait plein dans laquelle elle est située dans le plan horizontal et une position de repos représentée en pointillés dans laquelle elle est rabattue contre la paroi A.

Une butée réglable 38 fixée à l'extrémité de la branche de positionnement 36 vient en appui contre la paroi A en position d'utilisation pour garantir le maintien de la tringle 10 dans cette position si la partie principale cintrée 35 n'est pas soumise à une contrainte trop importante.

Par ailleurs, le support 37 est muni d'une fente longitudinale 39 coopérant avec des vis de réglage non représentées pour définir un palier frein dans lequel la branche de positionnement 36 est susceptible de coulisser pour ramener l'encombrement

de l'ensemble de la tringle d'écartement 10 dans les limites de la baignoire ou du bac à douche 1 avant de susceptible de coulisser pour ramener l'encombrement de l'ensemble de la tringle d'écartement 10 dans les limites de la baignoire ou du bac à douche 1 avant de la rabattre essentiellement verticalement en position de repos contre la paroi A.

Revendications

1°) Accessoire de salle de bains destiné à coopérer avec une baignoire (1) ou un bac à douche (20), équipé, d'une part, d'une pomme de pulvérisation (3) fixe ou mobile et, d'autre part, d'un rideau de protection (4) imperméable délimitant un espace d'évolution pour l'utilisateur prenant sa douche, accessoire de salle de bains caractérisé en ce qu'il est constitué par un élément d'écartement (10) venant en prise avec le rideau de protection (4) au niveau de la taille ou des épaules d'un utilisateur debout dans la baignoire (1) ou dans le bac (20) nettement en dehors du volume utile propre de cette baignoire ou de ce bac défini par les plans verticaux passant par ses contours extérieurs, afin d'augmenter l'espace d'évolution qui lui est imparti.

2°) Accessoire de salle de bains, selon la revendication 1, destiné à coopérer avec un rideau (4) en un matériau souple monté coulissant par sa partie supérieure sur une tringle d'accrochage horizontale (6) parallèle à au moins l'une des faces (7) de la baignoire (1) ou du bac à douche (20), notamment au moyen d'anneaux (5) et maintenu à l'intérieur de cette baignoire (1) ou de ce bac (20) à sa partie inférieure par son poids propre ou sous l'action d'un lest (9), accessoire de salle de bains caractérisé en ce que l'élément d'écartement est constitué par une tringle d'écartement horizontale (10) montée au-delà de la baignoire (1) ou du bac à douche (20) parallèlement à l'un de ses bords (7).

3°) Accessoire de salle de bains selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il est articulé autour d'un axe vertical (12, y-y') ou horizontal (z-z').

4°) Accessoire de salle de bains selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une allonge télescopique (6', 10'') ou pivotante (60', 100') qui permet d'en augmenter la longueur utile soit dans son prolongement soit dans une direction quelconque du plan horizontal.

5°) Accessoire de salle de bains selon l'une quelconque des revendications 3 et 4, caractérisé en ce que la tringle d'écartement (10) est cintrée dans le plan horizontal ou coudée à proximité de son axe d'articulation vertical (12, y-y').

6°) Accessoire de salle de bains selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que la tringle d'écartement, notamment cintrée dans le plan horizontal se prolonge essentiellement à angle droit à son extrémité située au niveau de la paroi d'appui (A) par une branche de positionnement coïncidant avec l'axe d'articulation et susceptible de coulisser horizontalement dans un support solidaire de la paroi (A).

7°) Accessoire de salle de bains selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que la tringle d'accrochage (6) et la tringle d'écartement (10) constituent deux éléments solidaires faisant partie intégrante d'un cadre (11) essentiellement rectangulaire dont elles forment deux côtés opposés.

8°) Accessoire de salle de bains, selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, destiné à coopérer, d'une part, avec une baignoire ou un bac à douche (1) s'appuyant sur une paroi (A) et, d'autre part, avec un rideau (4) en un matériau souple comportant, à sa partie supérieure, des anneaux (5) au moyen desquels il est monté coulisant sur une tringle d'accrochage horizontale (6) fixée parallèlement à l'une des faces (7) de la baignoire ou du bac à douche (1) notamment en dehors du plan vertical passant par cette face (7), accessoire de salle de bain caractérisé en ce que la tringle d'accrochage (6) coopère, à son extrémité avec un élément de retenue (24) susceptible de recevoir l'extrémité (41) du rideau (4) et de la maintenir perpendiculairement à la tringle (6) de façon à éviter toute projection d'eau à ce niveau.

9°) Accessoire de salle de bains, selon la revendication 8, caractérisé en ce que l'élément de retenue (24) est constitué par une plaque horizontale fixée à la paroi d'appui (A) et dont la face externe est munie de crochets (25) destinés à coopérer avec des oeillets (23) de mise en place des anneaux (5) prévus à la partie supérieure du rideau (4).

10°) Accessoire de salle de bains, selon la revendication 9, caractérisé en ce que la plaque de retenue (24) est constituée de deux plaquettes (30, 30') notamment munies d'ailettes (31) dont la première (30), fixe, est contiguë à la tringle (6), tandis que la seconde (30') est articulée sur la première, à l'une de ses extrémités, autour d'un axe vertical (32), de façon à se déplacer entre une position d'utilisation ou position ouverte dans laquelle elle se trouve dans le prolongement de la première plaquette (30) pour permettre le maintien de l'extrémité (41) du rideau (4) et une position de repos ou position repliée dans laquelle elle est rabattue contre la première plaquette (30) pour définir un boîtier susceptible d'emprisonner la partie haute du rideau (4) avec ses anneaux (5) lorsqu'il n'est pas utilisé.

11°) Accessoire de salle de bains selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, caractérisé en ce que l'élément de retenue (24) coopère avec une tringle d'écartement (10) mobile en rotation autour d'un axe horizontal (z-z') dans le plan vertical défini par la tringle d'accrochage (6) entre une position d'utilisation horizontale et une position de repos dans laquelle elle est rabattue verticalement, notamment vers le haut, la tringle d'écartement (10) étant fixée à son extrémité à un élément de positionnement (26) permettant de garantir la forme de dièdre du rideau (4) au niveau de son angle (42).

12°) Accessoire de salle de bain selon la revendication 11, caractérisé en ce que l'élément de positionnement (26) a la forme d'un U dont l'une des branches (28) est fixée notamment à la paroi d'appui (A) tandis que la branche opposée (29) porte à son extrémité libre l'axe d'articulation (z-z') de la tringle d'écartement (10).

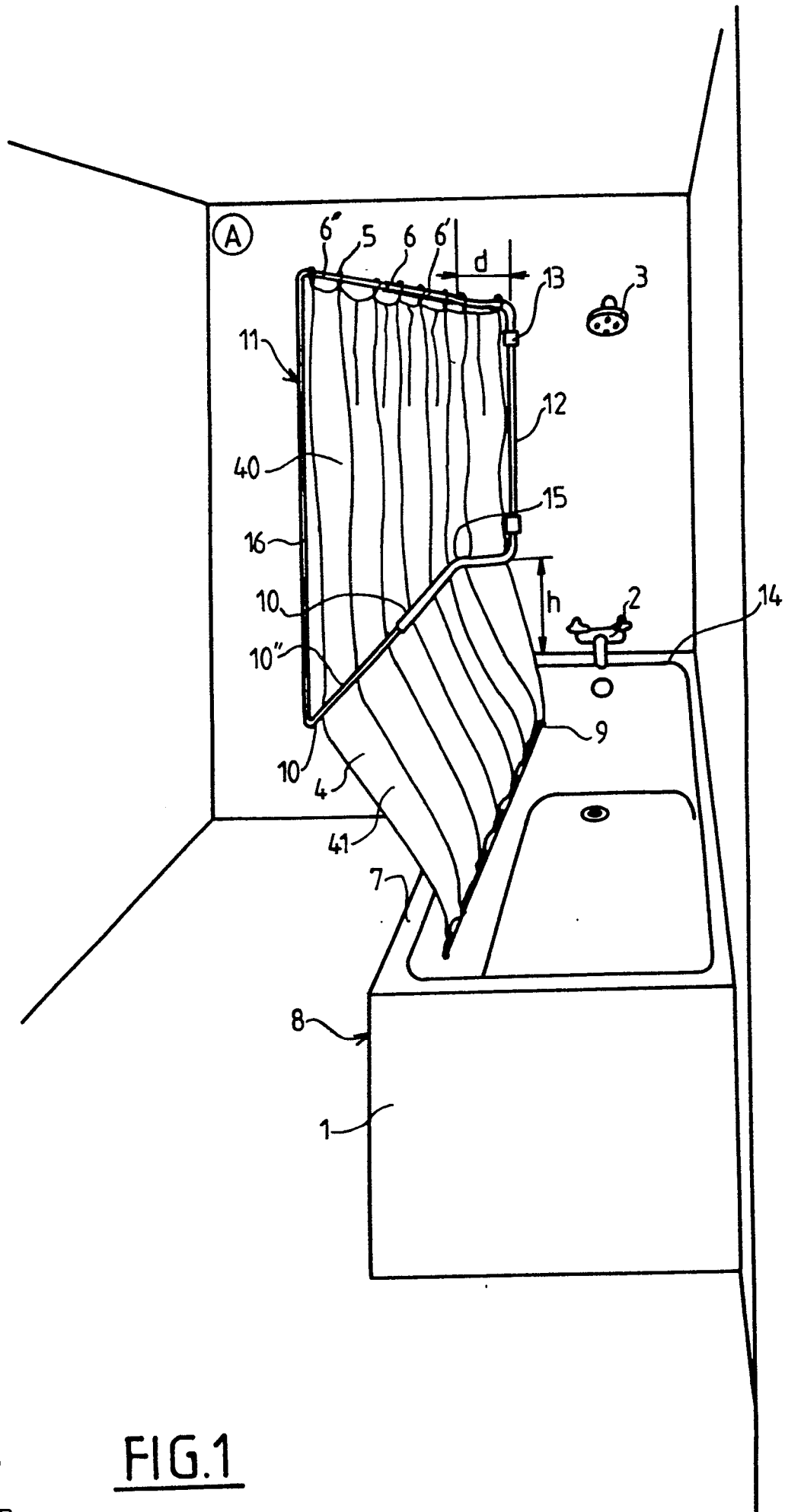


FIG. 1

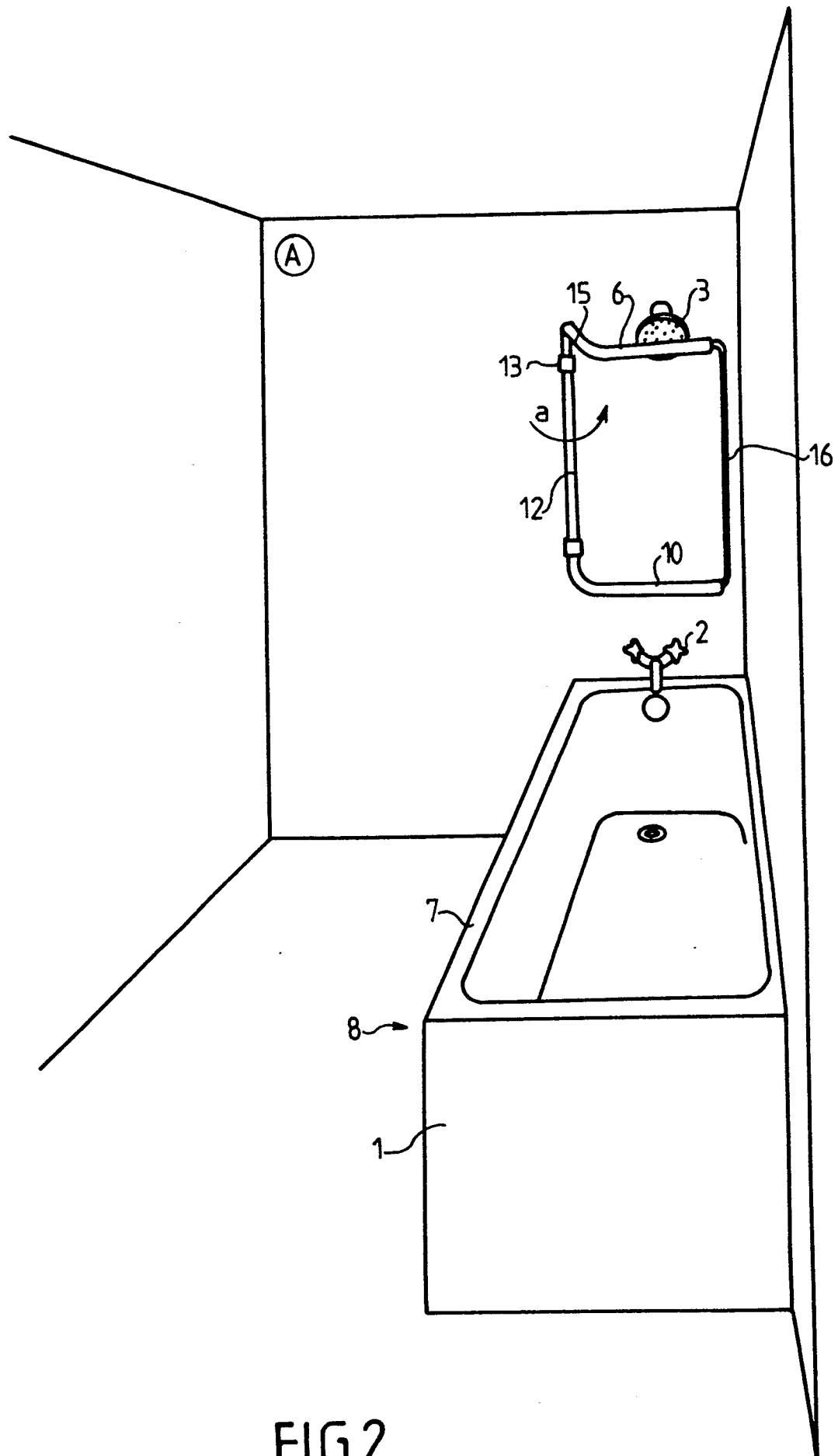


FIG.2

ORIGINAL

Cabinet HERRBURGER

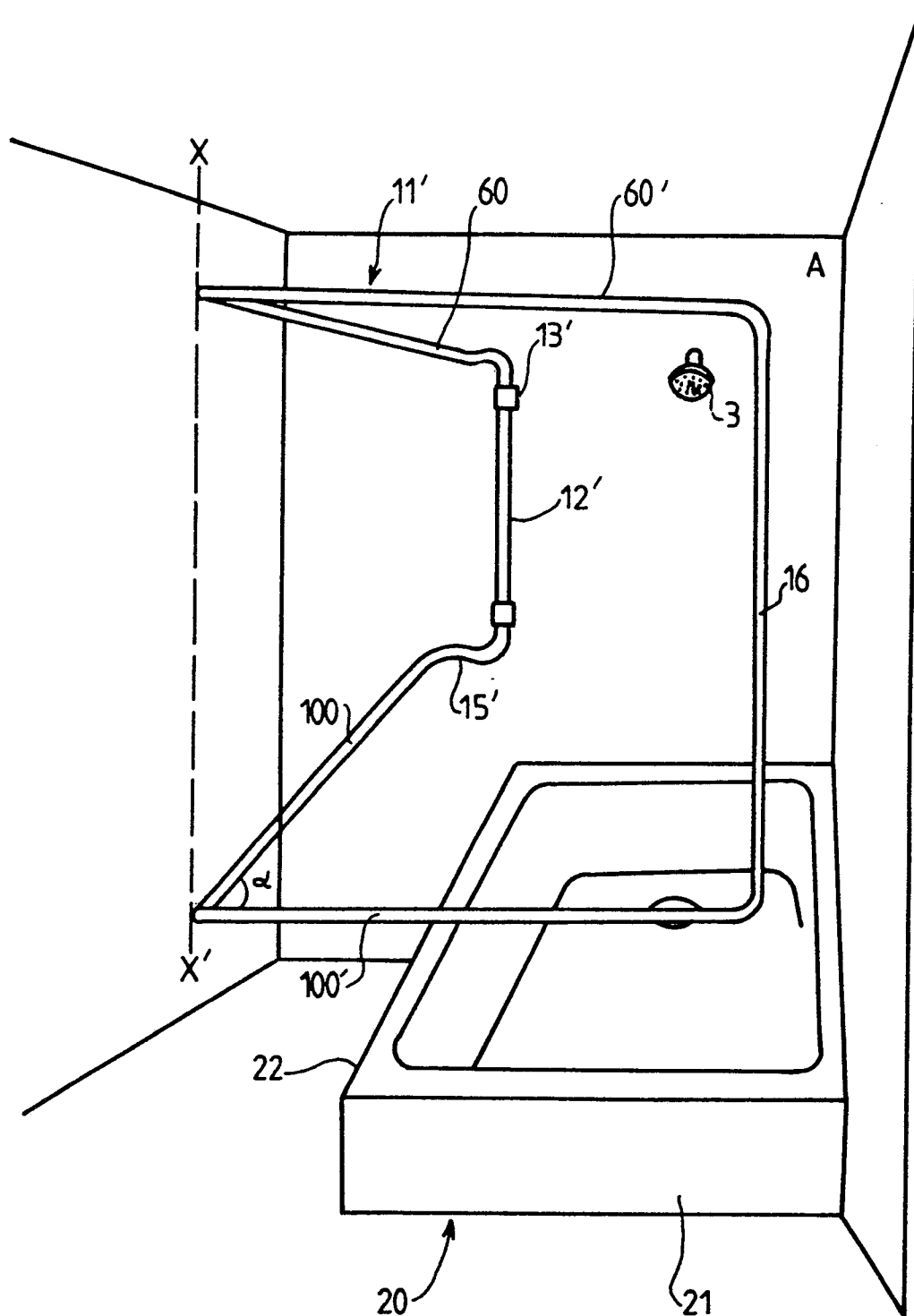


FIG.3

ORIGINAL

met HERRBURGER

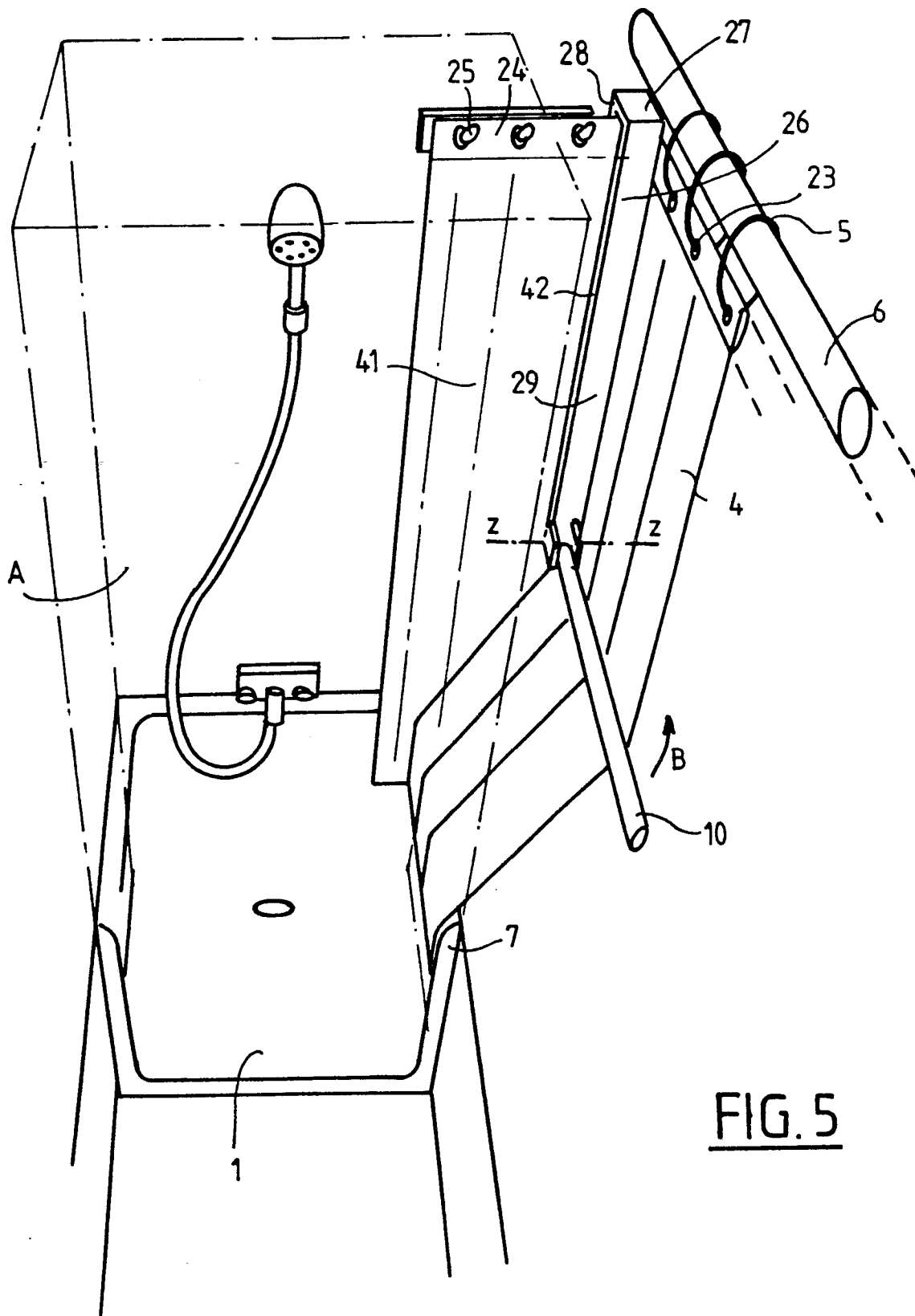


FIG. 5

ORIGINAL
Collect HERBBURGER

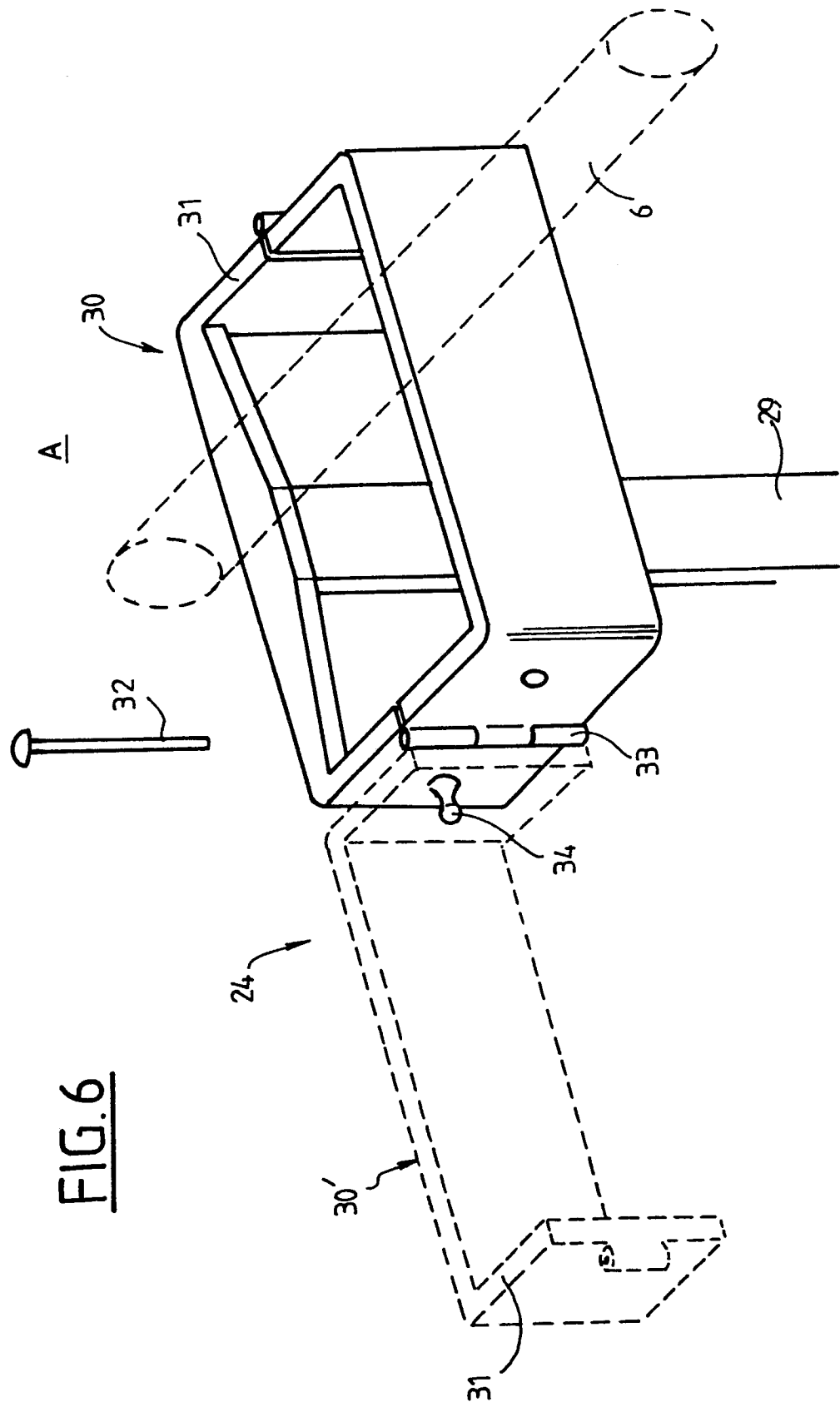
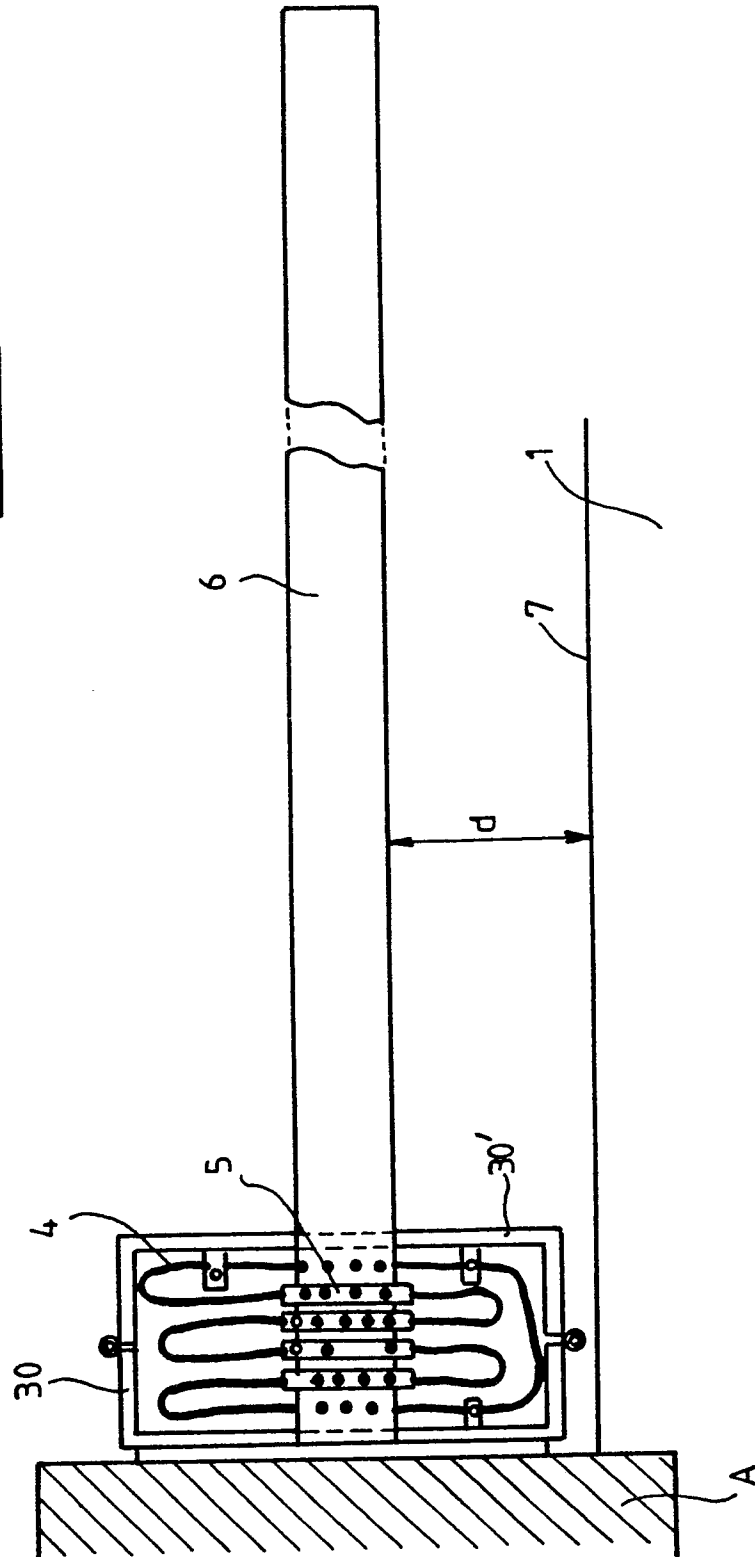


FIG. 7



ORIGINAL

Cabinet HERRBURGER

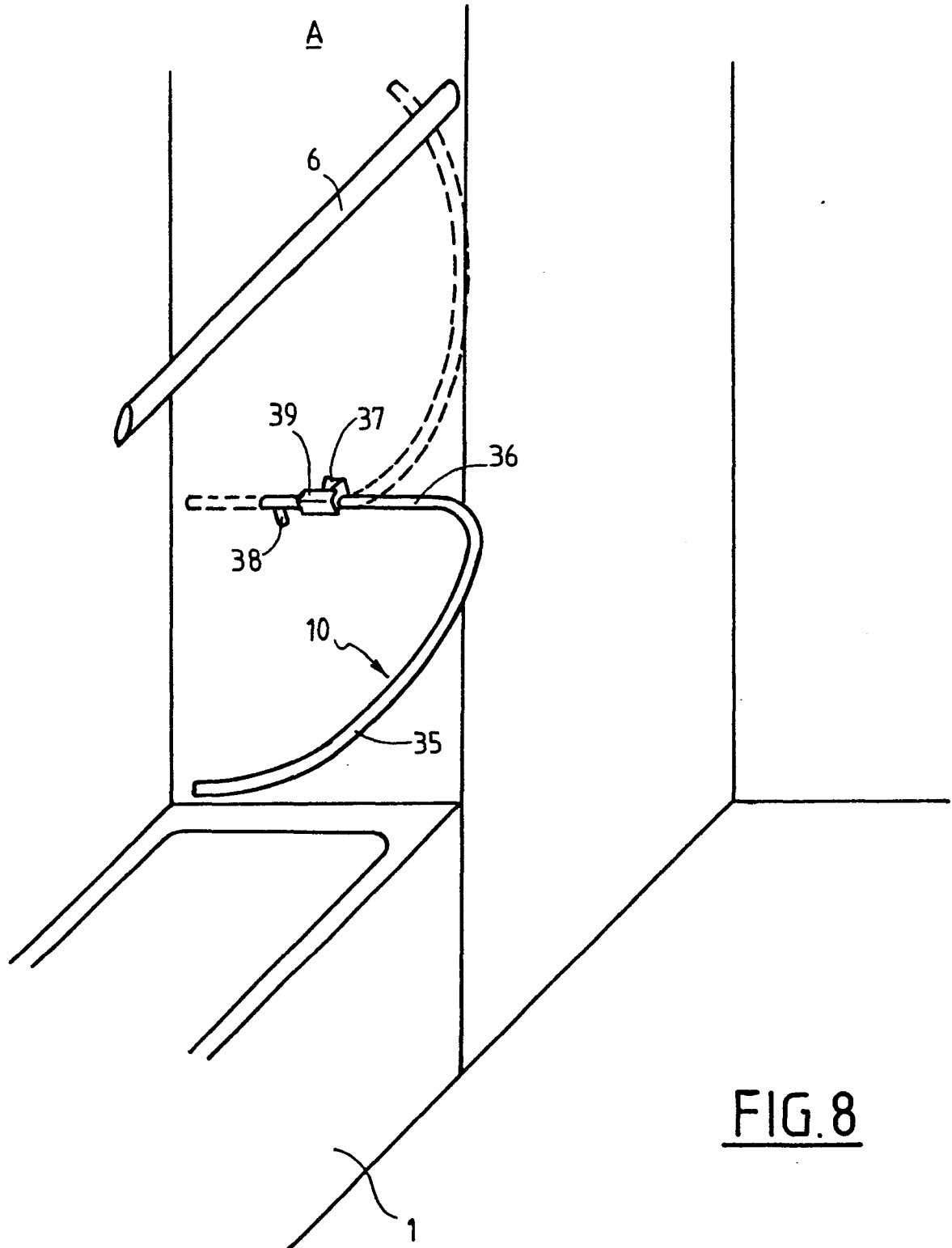


FIG. 8

ORIGINAL

Cabinet HERRBURGER



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	CH-A- 643 448 (DALL'O) * Page 2, colonne 2, lignes 23-61; figures 1-7 *	1,2	A 47 K 3/22
A	---	3	
Y	US-A-4 754 504 (CELLINI) * Colonne 4, ligne 62 - colonne 5, ligne 64; figures 1-4 *	1,2	
A	---	3-5	
A	FR-A-1 599 406 (KIMEL) * Page 2, ligne 4 - page 3, ligne 2; figures 1-9 *	1	
A	US-A-3 766 572 (WRIGHT) * Colonne 2, ligne 28 - colonne 3, ligne 10; figures 1-3 * -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 K
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 04-01-1990	Examineur CLASING M.F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			